

## **DÉPARTEMENT DES QUESTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES**

Le Département des questions juridiques internationales prête son appui aux organes de l'OEA en matière d'élaboration et de développement du droit internationale public et privé, de création de mécanismes de suivi de la mise en œuvre de diverses conventions, de réalisation d'activités de coopération juridique et judiciaire et dans les questions relatives à la formation, l'information et la diffusion du droit interaméricain. Il collabore avec les États membres à la préparation de traités, de déclarations et d'autres instruments internationaux au moyen de l'établissement d'études, d'avis juridiques et de documents. Le Département est en charge des procédures de ratification et de dépôt, et il fournit des services techniques et de secrétariat au Comité juridique interaméricain.

### **Le Bureau du Directeur du Département**

Le Bureau du Directeur du Département assure la direction et la planification des programmes, activités et initiatives afférents au secteur, ainsi que la coordination des autres services du Secrétariat général. En particulier, dans le cadre de ses fonctions d'appui aux instances chargées du développement du droit interaméricain, le Département a fourni des services consultatifs à l'Assemblée générale et au Conseil permanent, ainsi que durant les sessions du Comité juridique interaméricain, de la Réunion des Ministres de la justice des Amériques et de la Conférence des États parties à la Convention interaméricaine contre la corruption.

Durant l'année 2006, le Directeur du Département a représenté le Secrétaire général à la Réunion ibéro-américaine des ministres de la justice (Las Palmas, septembre) et participé aux cérémonies de commémoration du centenaire du Comité juridique interaméricain (Rio de Janeiro, août). Le Département a également pris part à l'Atelier sur la lutte anti-corruption (Managua, juin) et à la Réunion d'experts sur la prochaine Conférence spécialisée du droit international privé sur la question de la protection du consommateur. (Proto Alegre, décembre).

En matière de vulgarisation du système interaméricain, le Directeur du Département a prononcé des conférences à l'Université de Sherbrooke (Canada, avril), au Cours de droit international dispensé à Rio de Janeiro (août) ainsi qu'aux Journées de droit international (Buenos Aires, novembre). Il a également été le conférencier invité au Congrès international du droit international des droits de la personne, organisée par UNAM (Mexico, mai). Il a été l'auteur de l'ouvrage sur Mauricio Alice : : « *El sistema jurídico interamericano* » (Buenos Aires, 2006) et d'articles de droit interaméricain dans des ouvrages et revues spécialisés.

### **Bureau du droit international (BDI)**

Durant l'année 2006, le Bureau du droit international (BDI) a prêté ses services consultatifs dans le domaine du droit international à l'Assemblée générale et à la Commission des questions juridiques et politique (CAJP) et ses groupes de travail, en élaborant des projets de résolution, en organisant des réunions spéciales et des réunions d'experts dans les questions concernant la Cour pénale internationale, les migrants, les personnes handicapées, les peuples autochtones, le droit international humanitaire et les principes consacrés dans la Charte de l'OEA. Le Bureau a aussi

élaboré des rapports définitifs, en sus de la fourniture de services consultatifs aux délégations. Le Bureau a coordonné l'organisation d'un forum virtuel au moyen duquel ont été reçues des contributions aux instruments qui éventuellement seront adoptés lors de la CIDIP-VII en matière de registre électroniques et de protection du consommateur. Le Bureau a également été désigné Secrétariat technique de la Commission pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées et en cette qualité, il a prêté son soutien à l'élaboration d'instruments qui facilitent le fonctionnement de cette Commission.

En sa qualité de Secrétariat du Comité juridique interaméricain (CJI), le Bureau a fourni un appui technique et administratif durant les sessions ordinaires de celui-ci. Le Bureau a préparé des ordres du jour annotés, a appuyé la rédaction de projets de résolution, a édité les rapports présentés par les membres du CJI, élaboré des comptes rendus analytiques et a pris en charge la préparation de son Rapport annuel. Durant les intersessions, il a soutenu en outre les travaux de ses rapporteurs et donné suite aux mandats énoncés dans ses résolutions.

En application du Programme interaméricain de développement du droit international, AG/RES. 1471 (XXVII-O/97), le Bureau du droit international a organisé le Trente-troisième cours de droit international entre le 31 juillet et le 25 août 2006, auquel ont participé de 26 professeurs de divers pays d'Amérique et d'Europe, 30 boursiers de l'OEA choisis parmi plus de 100 candidats et 11 étudiants qui ont assumé les frais de leur participation. Le thème central a été le suivant : « Le droit international dans les Amériques ». 100 ans du Comité juridique interaméricain ». Entre le 14 et le 17 novembre 2006, le Bureau a organisé des Journées de droit international à Buenos Aires (Argentine), conjointement avec la Faculté de droit de l'Université australe et le Ministère des relations extérieures et des cultes de l'Argentine, en présence de 32 professeurs de droit international. Le Bureau a aussi publié le Trente-deuxième Cours de droit international dont le thème a été : « La contribution des organisations internationales au droit international en vigueur »; les Journées de droit international organisées à Ottawa en 2005 et il a réédité la version de poche de la charte de l'OEA.

Le Bureau prépare le Premier Cours de droit international humanitaire à l'intention des Missions permanentes et du personnel du Secrétariat général. Depuis 1994, le Bureau maintient et met à jour un site virtuel qui compte un catalogue de 21 publications. Le Bureau a également actualisé le contenu, la conception, la gestion et le contrôle de son site Internet ainsi que celui du Comité juridique interaméricain. Il a créé une banque de données sur les académies diplomatiques dans le continent américain. Il a aussi fourni son appui aux travaux de trois modèles d'Assemblée générale. Les avocats du Bureau ont participé à différents forums dans le but de faire des rapports sur les activités menées dans le cadre de l'OEA et les autres questions importantes inscrites à l'agenda de l'Organisation.

Pendant l'année 2006, le Bureau a pris part à trois processus de signatures, 16 processus de dépôt d'instruments de ratification et d'adhésion et 4 processus de désignation d'autorités centrales. Il a aussi reçu les instruments de retrait de réserves du Pérou au Pacte de Bogota et de reconnaissance de la compétence obligatoire de la CIDH par le Nicaragua. De surcroît, le Bureau a préparé des certifications et fourni des renseignements actualisés et complets sur ces traités. En relation avec des accords bilatéraux, ont été enregistrés 76 accords de coopération portant sur différents domaines et ont été publiés en ligne les textes complets sous format PDF. Le site Internet du

Bureau permet de consulter l'information actualisée relative aux traités interaméricains et aux accords bilatéraux de coopération.

### **Bureau de coopération juridique (OCJ)**

- Réunions des Ministres de la justice des Amériques

Des services de consultation et de secrétariat technique ont été fournis aux réunions suivantes:

- Quatrième Réunion du Groupe d'experts gouvernementaux en matière de délit cybernétique, tenue les 27 et 28 février 2006 au siège de l'OEA (Voir [www.oas.org/juridico/spanish/cybGE\\_IVreun\\_sp.htm](http://www.oas.org/juridico/spanish/cybGE_IVreun_sp.htm)).
- Réunion à Port-of- Spain, (Trinité-et-Tobago), organisée dans le cadre du Groupe de travail sur l'entraide en matière pénale et l'extradition, tenue les 5 et 6 avril 2006 (Voir la section privée:
- [www.oas.org/juridico/MLA/sp/index.html](http://www.oas.org/juridico/MLA/sp/index.html) ).
- Sixième Réunion des Ministres de la justice des Amériques (REMJA-VI) du 24 au 26 avril 2006 à Santo Domingo (République dominicaine) (Voir rapport final : [www.oas.org/juridico/spanish/moj\\_vi\\_report\\_sp.pdf](http://www.oas.org/juridico/spanish/moj_vi_report_sp.pdf)).

- Lutte contre la corruption

Les travaux de secrétariat technique du Mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Convention interaméricain contre la corruption (MESICIC) se sont poursuivis. Le Comité d'experts mis sur pied comme l'un des organes de ce Mécanisme, a tenu avec succès sa Neuvième Réunion ordinaire au siège de l'OEA du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril 2006. À cette occasion, ont été adoptés 5 rapports qui correspondent à la Première phase d'analyse (Guyana, Grenade, Suriname, Brésil et Belize) ainsi que le Rapport continental pertinent. Le Comité a aussi arrêté la méthodologie et mis au point le questionnaire, la structure des rapports, le calendrier, la séquence d'analyse et la composition des sous-groupes d'analyse pour la Deuxième phase.

Conformément au prescrit de la disposition 5 du Document de Buenos Aires et au Règlement, la Deuxième Réunion de la Conférence des États parties au Mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption – MESICIC s'est déroulée au siège de l'OEA à Washington D.C., États-Unis, les 20 et 21 novembre 2006.

La réunion a approuvé le texte du *Programme interaméricain de coopération dans la lutte contre la corruption* (MESICIC/CEP-II/doc.5/06 rev. 2) et conformément au paragraphe 8 du dispositif de la résolution AG/RES. 2219 (XXXVI-O/06), le Président de la Conférence a été chargée, par le truchement du Conseil permanent, de le soumettre à l'Assemblée générale de l'OEA pour approbation officielle lors de sa trente-septième Session ordinaire.

Les recommandations formulées à la Deuxième réunion de la Conférence des États parties au Mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption - MESICIC, sont reproduites à la direction Internet ci-après:  
[http://www.oas.org/juridico/spanish/mesicic\\_conf\\_est\\_parte\\_II\\_acta\\_sp.pdf](http://www.oas.org/juridico/spanish/mesicic_conf_est_parte_II_acta_sp.pdf)

Il sied de souligner que du 11 au 16 décembre 2006, le Comité d'experts a tenu sa Dixième Réunion au siège de l'OEA, en entamant la Deuxième phase d'analyse. Pendant cette réunion, ont été approuvés les rapports des six premiers États analysés (Argentine, Paraguay, Nicaragua, Honduras, Uruguay et Équateur).

Suite aux efforts déployés pour canaliser des ressources provenant de fonds externes en vue du financement de ses activités, le Bureau de coopération juridique a achevé le projet financé par l'Agence du Canada pour le développement international, lequel projet vise à appuyer la mise en oeuvre des recommandations du Comité du MESICIC en Argentine, au Paraguay, au Nicaragua et en Colombie.

Le Bureau continue de mener ses travaux en étroite coopération avec d'autres institutions internationales comme les Nations Unies, la BID, le Conseil de l'Europe et l'OCDE, ainsi qu'avec d'autres institutions sous-régionales.